



## CONFÉRENCE

# L'ÉCOLE DE NICE

**05 février 2024**

**Centre Panthéon - Salle des Conseils  
(Esc. M - 2ème étage)**

OUVERT A TOUS - PLUS D'INFOS  
[ASSAS-UNIVERSITE.FR](https://assas-universite.fr)

Conférence IRDA

Dans le cadre du [cycle de conférences sur le droit des affaires en perspectives](#) organisé sous la direction scientifique du professeur [Caroline COUPET](#), l'Institut de recherche en droit des affaires de Paris ([IRDA](#)) organise une conférence sur le thème « **L'École de Nice** » le lundi 5 février, à 18h30.

### Intervenants

- > **Gilles MARTIN**, professeur émérite de l'Université Côte d'Azur : « **La genèse de l'École de Nice** »
- > **Irina PARACHKÉVOVA**, professeur à l'Université Côte d'Azur : « **Développements contemporains et perspectives** »

### Résumé :

Au début des années 1970, dans son ouvrage consacré au droit économique, Gérard FARJAT, professeur à l'Université de Nice, décrivait les mutations du droit au contact de l'économie et l'apparition de forces privées dotées de pouvoirs économiques identiques à ceux de la puissance publique. Il posait alors l'hypothèse d'une nouvelle discipline juridique, pensée comme un droit de l'organisation de l'économie. Cette branche du droit, en rupture avec la summa divisio droit public/droit privé, se caractérise par une approche transdisciplinaire et une méthode d'analyse dite substantielle. Poursuivie et enrichie par de nombreux écrits, cette pensée est à l'origine de l'École de Nice qui a contribué au rayonnement du droit économique. Victime de sa large diffusion, le concept de droit économique a pourtant perdu en intelligibilité au cours du temps. Il est dès lors essentiel de rappeler ces hypothèses fondatrices, sa genèse, son développement et ses perspectives d'évolutions.